



FR

CETTE ACTION EST FINANCÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

ANNEXE

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement de la mesure individuelle en faveur de la République démocratique du Congo pour 2022

Document d'action « Unis pour la démocratie »

MESURE ANNUELLE

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que la mesure au sens de l'article 23, paragraphe 3 du règlement (UE) 2021/947.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Unis pour la démocratie Numéro CRIS : NDICI AFRICA/2022/043-890 Numéro OPSYS : ACT-60826 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Non
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : République démocratique du Congo sur l'ensemble du territoire
4. Document de programmation	Programme indicatif pluriannuel (PIP) sous l'instrument IVCDI 2021-2027 pour la République démocratique du Congo
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	Domaine prioritaire 1 : gouvernance, paix et sécurité Objectif spécifique 2 : la démocratie est consolidée - R1 : Des processus électoraux plus transparents, légitimes et participatifs - R2 : Une société civile plus apte à jouer son rôle dans les rouages de l'État de droit et la démocratie
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	151 – Gouvernement et Société Civile - général
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal : ODD 16 - Paix, Justice et Institutions efficaces
8 a) Code (s) CAD	15150 : Participation démocratique et société civile 15151 : Elections 15152 : Assemblées législatives et partis politiques 15153 : Médias et liberté de l'information

8 b) Principal canal de distribution @	21000 : Organisations non gouvernementales (ONG) Internationales et Société civile			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Education			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags:	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

	énergie connectivité numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): BGUE-B2022-14.020121-C1-INTPA Coût total estimé: 14 000 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE : 14 000 000 EUR			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	Gestion directe par subventions (4.3.1)			

1.2 Résumé de l'Action

<p>Cette action appuie la consolidation de la démocratie en contribuant à des élections crédibles, transparentes, inclusives et apaisées, et ce en répondant aux besoins en capacités des titulaires de droits et des détenteurs d'obligations dans le processus électoral. Ainsi, les citoyens congolais, considérés de façon inclusive, seront mieux informés sur le processus électoral, responsabilisés et deviendront des acteurs plus actifs des élections. De même une société civile renforcée jouera un rôle accru dans le renforcement et la promotion de la bonne gouvernance électorale. Les partis politiques seront plus redevables, inclusifs et responsabilisés. Enfin, sur base des demandes et besoins potentiellement exprimés par les autorités congolaises, les organismes publics clés du processus électoral seront aussi appuyés, afin de les rendre plus crédibles, efficaces, transparents et inclusifs.</p> <p>Globalement, l'action contribue à la priorité « Gouvernance, Paix et Sécurité », à l'objectif spécifique « la démocratie est consolidée » et aux résultats « des processus électoraux plus transparents, légitimes et participatifs » ainsi qu'à « une société civile plus apte à jouer son rôle dans les rouages de l'État de droit et la démocratie » du PIP. Ce Programme d'envergure nationale contribuera à la bonne gouvernance en promouvant la transparence et la redevabilité, en complément des actions « Unis pour la sécurité » et « Unis pour la prospérité » du Programme d'Action Annuel (PAA) 2021 mais aussi en favorisant l'inclusivité (en ne laissant personne de côté et en mettant l'accent sur les jeunes, les femmes, à travers notamment l'action du PAA 2021 « Unis pour l'égalité des genres », et les groupes vulnérables, ainsi qu'en favorisant les interactions entre les différentes parties prenantes). Il s'agit de faire en sorte que chacun ait les connaissances, les aptitudes, les compétences et les droits dont il a besoin pour participer pleinement aux élections. La prévention des conflits est aussi ciblée, notamment au moyen d'activités visant à lutter contre la désinformation, les discours de haine, à promouvoir l'accès à l'information, la liberté d'expression, notamment via un appui aux media. L'engagement civique et la responsabilisation sociale des citoyens congolais dans le cadre du processus électoral seront renforcés, ils participeront en nombre aux élections (à la fois comme électeurs, observateurs et comme candidats), cette action contribuant à ce qu'elles soient bien organisées, pacifiques et crédibles, permettant ainsi la consolidation de l'enracinement démocratique congolais.</p> <p>Plus concrètement, l'objectif général de l'action est de <i>contribuer à des élections crédibles, transparentes, inclusives et apaisées</i>. Les 4 objectifs spécifiques et les résultats qui s'y rapportent sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OS 1 : Informer et responsabiliser les citoyen(ne)s congolais(es). Les résultats attendus sont d'une part que les principes internationaux de la bonne pratique électorale soient connus et la culture démocratique renforcée et
--

d'autre part que les medias soient renforcés afin qu'ils puissent promouvoir un environnement électoral libre, pluraliste, indépendant et apaisé.

- OS 2 : Appuyer la société civile congolaise afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle dans le renforcement de la bonne gouvernance électorale. Les résultats escomptés sont, d'une part que la confiance du public dans les processus électoraux et démocratiques soit renforcée et d'autre part que la prévention et la gestion des conflits électoraux soit appuyée.
- OS 3 : Appuyer les partis politiques afin qu'ils soient mieux structurés, plus redevables, inclusifs et responsabilisés. A travers cet objectif, nous cherchons à renforcer d'un côté l'organisation et la gouvernance interne des partis politiques et de l'autre leurs capacités techniques et opérationnelles dans le domaine de la surveillance électorale.
- OS 4 : Appuyer les organismes publics clés du processus électoral afin qu'ils soient crédibles, efficaces, transparents et inclusifs. Ce dernier objectif reste conditionné à une demande d'appui de la part des autorités congolaises. Il s'agit à ce niveau de veiller au renforcement : (i) des capacités institutionnelles et professionnelles de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) pour la planification et l'exécution des opérations électorales ; (ii) des capacités des juridictions impliquées dans le contentieux électoral et plus précisément de la Cour Constitutionnelle (CC), des Cours d'Appel (CA) et du Conseil d'Etat (CE) ; et (iii) des capacités du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) dans le domaine du monitoring des media.

Le principal risque de cette action a trait à la stabilité du pays (comme indiqué à l'objectif spécifique 2 du Programme Indicatif Pluri-annuel (PIP) – « la démocratie est consolidée »). Une aggravation des troubles armés pourrait donner lieu à des mesures d'exception qui compliqueraient le processus démocratique. Une dégradation brusque de la situation économique ou sanitaire pourrait aussi engendrer des troubles civils. Le retrait des partis politiques d'opposition et la non-reconnaissance des mécanismes électoraux mis en place est un risque important. L'exclusion de certains candidats et/ou partis politiques constitue également un risque. L'accumulation de retards, notamment, dans les prises de décisions relatives aux réformes, aux audits techniques et autres activités devant mener aux élections pourrait menacer le respect du calendrier électoral. Une hypothèse essentielle est que le Président, le gouvernement congolais et la CENI aient la volonté politique d'organiser les élections dans les délais constitutionnels.

Les élections en RDC sont une des priorités de l'Union européenne et de ses états membres. Des rencontres régulières sont organisées au niveau des ambassadeurs, des conseillers politiques et des chefs de coopération européens sur le sujet. L'expert électoral recruté par la délégation de l'Union européenne est régulièrement sollicités tant au niveau des ambassadeurs et des conseillers politiques qu'au niveau des chefs de coopération pour partager ses analyses sur les élections et leur organisation ainsi que sur ses rencontres avec les autres acteurs impliqués dans le processus qu'ils soient nationaux ou internationaux.

Le budget de l'Action est de 14 000 000 EUR pour une durée de mise en œuvre de 36 mois. S'il n'est pas prévu de signer de convention de financement, le Gouvernement de la RDC sera pleinement impliqué, notamment, en assurant avec l'UE la co-présidence du comité de consultation.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

En avril 2021, l'instauration d'un gouvernement d'Union Sacrée a ouvert une période plus stable et plus propice aux réformes (même si depuis février 2022 se notent des signes de fébrilité du régime). Les relations avec les autorités sont plus apaisées et constructives que sous le gouvernement précédent. Le programme de gouvernement, bien accueilli par les partenaires, constitue une base de dialogue. Il n'en demeure que les défis sont immenses : avec un budget très insuffisant, le gouvernement a peu de marge pour remplir les promesses électorales et alors même que le paysage social, économique et sécuritaire reste dégradé. C'est dans ce contexte que s'est tenue le 30 septembre dernier la troisième session du dialogue politique article 8 de l'Accord de Cotonou. A cette occasion, ont été abordé les principaux thèmes relatifs à la démocratie (notamment les élections), les droits de l'homme (notamment leur protection en zone de conflit et sous état de siège) et l'état de droit (y compris la justice, la lutte contre l'impunité et le climat des affaires). Les échanges se sont déroulés dans une ambiance constructive, et une feuille de route conjointe est en cours d'élaboration afin de formaliser les engagements politiques pris. La présente

action s'inscrit en cohérence avec les priorités identifiées et permettra de contribuer à la réalisation des engagements politiques.

En plus de ce contexte politique favorable se conjugue une relative embellie économique. En juillet 2021, le FMI a approuvé une facilité élargie de crédit de trois ans et 1,5 milliard de dollars. L'accord a permis le décaissement immédiat de 217 millions pour renforcer les réserves internationales. Simultanément, la RDC a bénéficié d'une manne de 1,5 milliard au titre de l'allocation générale de droits de tirages spéciaux approuvée par le FMI en août. Grâce à la hausse des prix des matières premières, le pays a pu maintenir la croissance durant toute la période touchée par la Covid 19 (1.7% en 2020 et 5.4% selon le FMI en 2021). La crédibilité du budget 2022 a été améliorée. Même si la priorisation des dépenses reste un sujet de débat, les efforts pour augmenter les recettes portent déjà leurs fruits, aidés par les prix élevés des exportations minières. Un plan de réforme des finances publiques a été présenté aux partenaires, qui sert de base au dialogue et à la mobilisation des appuis. Cependant, les perspectives économiques demeurent fragiles et dépendent d'un environnement politique stable.

La stratégie de l'UE traduite dans le programme indicatif pluriannuel 2021-2027 vise en premier lieu la stabilisation durable du pays, notamment à travers le renforcement des institutions et la consolidation du contrat social. L'Union européenne fait un suivi rapproché et une promotion active des valeurs fondamentales de l'Union et de ses Etats membres. Le dialogue et les programmes avec la société civile contribuent à consolider l'adhésion populaire autour de ces valeurs. Année après année, le positionnement de l'UE en faveur de ces valeurs en RDC est renforcé par l'exemple que donne un « partenariat concret » en matière de gouvernance, de développement humain et d'environnement.

C'est ainsi que le PAA 2022 met un accent sur la priorité politique que sont les élections de 2023, clé de la gouvernance démocratique. La confiance des citoyens dans les politiques et les élections est faible et le risque d'abstention est élevé. Or des élections crédibles en 2023 sont essentielles pour tourner la page des processus électoraux insatisfaisants du passé, et ancrer la pratique démocratique, gage de redevabilité. En ce sens, la présente action constitue le troisième pilier de l'appui à la gouvernance, et une clé du succès des deux autres, à savoir : l'appui à la justice et la lutte contre l'impunité et la corruption (11^{ème} FED) et l'appui aux finances publiques (mobilisation des ressources domestiques et transparence des revenus miniers, sur le PAA 2021). Un fort engagement avec la société civile (sur FED et lignes thématiques) complète l'ensemble, chapeauté par un dialogue politique qui s'intensifie.

L'action proposée renforcera la position de l'UE comme partenaire clé de la RDC, en appuyant les parties prenantes les plus à même d'influer positivement pour des élections crédibles, inclusives, transparentes et apaisées. Elle approfondira le partenariat avec les organisations de la société civile, notamment pour promouvoir la citoyenneté active lors des élections (éducation civique et sensibilisation électorale, observation électorale et plaidoyer, monitoring des media). Elle permettra un accompagnement technique et financier des institutions concernées, à même de renforcer leur transparence et redevabilité, ainsi que l'intégrité et la crédibilité du processus électoral. Elle visera également à renforcer l'inclusivité de la vie politique en termes de genre. La présence des femmes dans l'arène politique ne reflète en effet pas leur contribution réelle à la société. On ne compte ainsi que 12,8 % de femmes députées et une seule femme était candidate à l'élection présidentielle, amenant l'Union interparlementaire (l'Organisation mondiale des Parlements nationaux) à classer la RDC à la 104^e place sur 182 pays avec 17% de femmes au gouvernement et la 150^e place sur 189, avec 12% à l'Assemblée nationale et 20% au Sénat (rapport de janvier 2020).

2.2 Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes:

Bien que la République démocratique du Congo soit en train de préparer le 4^{ème} cycle électoral démocratique de son histoire récente, la confiance des citoyens et des citoyennes dans les politiques et les élections est faible. Le risque d'abstention est élevé - dans un sondage réalisé au début de l'année 2022, seuls 40 % des électeurs déclaraient avoir l'intention de voter en 2023 – et ce, malgré une alternance pacifique du pouvoir à la tête de l'Etat en 2018. Cela s'explique en partie par l'opacité qui a entouré les résultats des différentes élections de 2018, entachant alors durablement la crédibilité de la CENI et plus largement de tout le processus électoral à travers le pays. Or les prochaines élections doivent permettre de poursuivre la consolidation de la démocratie et avec elle la stabilité de l'Etat et de ses institutions. Cependant, l'opacité qui a entouré les résultats des élections de 2018 a entaché la crédibilité du processus électoral dans le pays et plus largement de la CENI.

Malgré l'engagement du Président Tshisekedi à respecter les échéances électorales, le doute subsiste quant à la possibilité d'organiser les prochains scrutins dans les délais constitutionnels (d'ici fin septembre 2023), en raison

de retards accumulés dans la mise en œuvre des activités pré-électorales. Celles-ci n'ont pu démarrer qu'après la promulgation de la nouvelle loi sur la CENI (survenue en juillet 2021) et l'installation définitive de l'administration électorale (survenue dans la seconde quinzaine de janvier 2022 après plusieurs semaines d'intrigues et de péripéties politiques). Enfin, et si bon nombre d'acteurs politiques s'accordent sur la nécessité de procéder à des réformes électorales, la méfiance caractérise actuellement les relations entre les parties prenantes, sur fond de polarisation et de montée des discours intolérants.

Un glissement du calendrier électoral de plusieurs mois pour des raisons techniques est un scénario désormais probable. En effet, en se basant sur les expériences des cycles électoraux passés, et en ne prenant en compte que la durée moyenne des opérations strictement nécessaires de l'ouverture de l'enregistrement des électeurs jusqu'au jour du scrutin, il faudra environ 640 jours (21,3 mois) à la CENI pour organiser les élections. Or il reste encore à finaliser le cadre juridique des élections avant de démarrer toute opération d'enregistrement des électeurs, et cette finalisation ne pourra se faire qu'après l'ouverture de la session ordinaire du Parlement le 15 mars 2022.

L'appropriation du processus électoral par l'ensemble des Congolais est indispensable à l'ancrage à long terme de la culture démocratique dans le pays, d'où la nécessité de responsabiliser, à la fois, les citoyens, la société civile, les partis politiques ainsi que les institutions telles que la CENI, la Cour Constitutionnelle, les Cours d'Appel voire le Conseil d'Etat et le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication.

Toutefois, à la différence de 2018, les autorités congolaises tant le Président de la République que le Président de la CENI, sont, ouvertes à une assistance électorale internationale élargie y compris une mission d'observation électorale de l'Union européenne.

L'inclusivité de la vie démocratique demeure fragile. Ainsi, la présence des femmes dans l'arène politique ne reflète pas leur contribution réelle à la société, une femme politique étant souvent vue comme contraire à l'image et au rôle traditionnels des femmes dans la société et souvent utilisée comme alibi genre par les partis politiques, qui montrent ainsi leur ouverture sur les questions d'égalité. Malgré certaines mesures prises pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes, notamment la loi n° 15/013 du 1^{er} août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité, les femmes sont largement sous-représentées aussi bien dans les institutions publiques nationales, provinciales que locales, donc à tous les niveaux de la vie publique.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

Les principaux acteurs dans cette action sont les citoyens, la société civile active dans le secteur des élections, les media, les partis politiques et les organisations publiques impliquées dans les élections :

- Les citoyens congolais, considérés de façon inclusive, seront - à travers cette action - mieux informés sur le processus électoral, responsabilisés et deviendront des acteurs plus actifs des élections.
- La société civile, y compris les organisations et mouvements pour les droits des femmes et des jeunes, jouera un rôle essentiel dans la promotion de la bonne gouvernance électorale mais aussi dans l'observation citoyenne des élections et du processus électoral dans sa globalité.
- Les partis politiques seront plus redevables, inclusifs et responsabilisés. Ils seront, également, actifs dans l'observation partisane des différents scrutins électoraux en complément à l'observation citoyenne.
- Les institutions et organismes publics clés du processus électoral (CENI, CC, CA, CE, CSAC) pourront être rendus plus crédibles, efficaces, transparents et inclusifs

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général de cette action est de contribuer à l'organisation d'élections crédibles, transparentes, inclusives et apaisées en République démocratique du Congo (RDC).

Les objectifs spécifiques de cette action sont :

1. Les citoyen(ne)s congolais(es) sont informés et responsabilisés, y compris les millions de déplacés.

2. La société civile congolaise est soutenue afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle dans le renforcement de la bonne gouvernance électorale.
3. Les partis politiques sont appuyés afin qu'ils soient mieux structurés, plus redevables, inclusifs et responsabilisés.
4. Les organismes publics clés du processus électoral sont soutenus afin qu'ils soient crédibles, efficaces, transparents et inclusifs.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus) correspondants sont les suivants :

- 1.1 Les principes internationaux de la bonne pratique électorale sont connus et la culture démocratique est renforcée.
- 1.2 Les capacités du secteur des media pour promouvoir un environnement libre, pluraliste, indépendant et apaisé, y compris en période d'élections, sont renforcées.
 - 2.1 La confiance du public dans les processus électoraux et démocratiques, y compris en contribuant à prévenir la fraude, est renforcée.
 - 2.2 La prévention et la gestion des conflits électoraux est appuyée.
 - 3.1 L'organisation et la gouvernance interne des partis politiques sont renforcées.
 - 3.2 Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs politiques (partis et candidats) dans le domaine de la surveillance électorale sont renforcées.
 - 4.1 Les capacités institutionnelles et professionnelles de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et de ses démembrements pour la planification et l'exécution des opérations électorales sont renforcées.
 - 4.2 Les capacités des juridictions impliquées dans le contentieux électoral sont renforcées.
 - 4.3 Les capacités du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) dans le domaine du monitoring des media, y compris en temps d'élections, sont renforcées.

3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1 :

- Promotion de l'éducation civique et de la sensibilisation électorale en vue d'un engagement actif et apaisé des citoyens dans le processus électoral, et plus particulièrement des femmes et des jeunes, y compris des déplacés ;
- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs et actrices de la société civile afin de les aider à jouer pleinement leur rôle dans l'appui à la participation des citoyens au cycle électoral en matière d'éducation civique et de sensibilisation électorale (identification des besoins, tendances et aptitudes de la population cible, notamment les femmes et les jeunes, production d'outils de communication et de sensibilisation adaptés à la population cible ainsi que pour les groupes spécifiques des femmes et des jeunes, mise en œuvre de campagnes d'éducation et de sensibilisation des citoyens) ;
- Appui à la mise en place de forums locaux des femmes et des jeunes leaders ;
- Appui à la mise en place de comités locaux d'éducation civique, de sensibilisation électorale et de prévention des conflits électoraux.

Activités liées au produit 1.2 :

- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des media en vue des élections de 2023/2024 ;
- Renforcement du niveau d'information des citoyens sur les enjeux électoraux et de gouvernance ;
- Renforcement des capacités de la communauté media (journalistes, blogueurs et « communicateurs ») afin qu'elle s'organise de manière professionnelle, indépendante et crédible lors de la couverture des élections, y compris avec la mise en place d'un système de lutte contre les « *fake news* ».

Activités liées au produit 2.1 :

- Appui aux organisations de la société civile (OSC), y compris les organisations et mouvements pour les droits des femmes et des jeunes, afin de mener un plaidoyer argumenté et constructif pour des réformes électorales ;

- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs et actrices de la société civile confessionnelle et non confessionnelle afin de leur permettre d'observer et d'analyser avec professionnalisme, et de préférence en synergie, l'ensemble des aspects du processus électoral à travers tout le territoire national ;
- Organisation de sondages sortie des urnes et d'une tabulation des votes (dans les limites de la réglementation électorale en vigueur)
- Appui à la mise en place de comités locaux de médiation des conflits électoraux, en coordination avec les observateurs électoraux.

Activités liées au produit 2.2 :

- Identification / cartographie des risques de violences liées aux prochaines élections de 2023/2024 par province ;
- Mise en place un mécanisme d'identification et d'alerte précoce des violences électorales avec les OSC, la Commission électorale et les autorités nationales.

Activités liées au produit 3.1 :

- Sensibilisation des partis politiques quant aux engagements internationaux de la RDC, notamment en matière de droits humains, d'élections démocratiques, des questions de genre, etc. ;
- Sensibilisation des partis politiques quant à l'implication des groupes marginalisés, notamment les femmes et les jeunes, dans la vie interne aux partis ainsi qu'à la participation active aux scrutins ;
- Renforcement des capacités des acteurs politiques à élaborer des programmes et des messages à destination des citoyens congolais en période électorale ainsi qu'à développer des stratégies de campagne.

Activités liées au produit 3.2 :

- Appui aux partis politiques/candidats indépendants (H/F) en vue du recrutement et de la formation de leurs témoins (représentants dans les bureaux de vote le jour du scrutin) à la surveillance électorale ;
- Sensibilisation des partis politiques/candidats indépendants (H/F) à régler les différends électoraux de manière légale et pacifique ;
- Renforcement des capacités des partis politiques/candidats indépendants (H/F) en termes de contentieux électoral (formulation et dépôt des recours devant les juridictions concernées, etc.).

Activités liées au produit 4.1 :

- Appui aux différentes directions de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) dans la mise en œuvre du plan stratégique puis dans l'organisation des scrutins ;
- Appui à la CENI dans la définition de sa stratégie « des minorités » dans le processus électoral et dans sa stratégie « genre » ;
- Renforcement des capacités de la CENI ainsi que ses démembrements dans l'utilisation et l'opérationnalisation des nouvelles technologies électorales à toutes les étapes du processus électoral (enregistrement des électeurs et des candidats, opérations de vote, transmission des résultats, etc.) ;
- Renforcement des capacités de la CENI en matière de communication interne et externe afin de renforcer la crédibilité de l'institution ;
- Renforcement des synergies, de l'échange d'informations et de la coordination entre les différentes actions menées par la CENI, les parties prenantes et les partenaires techniques et financiers (sensibilisation électorale, éducation civique, cadres de concertation, observation électorale, etc.) ;
- Appui à la CENI en vue de la formation de ces cadres permanents et agents de court-terme.

Activités liées au produit 4.2 :

- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des différentes juridictions (Cour constitutionnelle, Conseil d'État, Cours d'appel, etc.) ;
- Appui aux différentes juridictions dans leurs missions de gestion du contentieux électoral, y compris en réalisant une évaluation finale de leur rôle tout au long du processus.

Activités liées au produit 4.3 :

- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles du Conseil supérieur de l’audiovisuel et de la communication (CSAC) ;
- Appui au CSAC dans sa mission de suivi des media traditionnels, électroniques et réseaux sociaux tout au long du processus électoral.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l’environnement et changement climatique

Résultats de l’évaluation des incidences sur l’environnement (EIE) : L’évaluation préliminaire de l’EIE a classé l’action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n’est nécessaire).

Résultats de l’examen analytique de l’évaluation des risques climatiques :

L’examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n’est nécessaire).

Compte tenu de la nature des activités prévues (appui institutionnel), une évaluation stratégique environnementale, une évaluation d’impact environnemental ou une évaluation du risque climatique ne sont pas considérées nécessaires. Il est néanmoins prévu que l’appui fourni aux autorités électorales prenne en compte les meilleures pratiques environnementales pour la conduite d’élections.

Égalité entre les hommes et les femmes et l’autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l’OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que la dimension genre sera intégrée dans chaque composante de l’action sur base des orientations contenues dans le Plan d’action de l’Union européenne sur l’égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) — 2021-2025 et sa déclinaison congolaise, le CLIP.

Les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans la consolidation de la paix, l’assise du système de gouvernance démocratique et dans l’aboutissement harmonieux du processus électoral. Cependant, des obstacles d’ordre politique et culturel rendent leur participation à ce processus plus difficile. Ainsi, l’action visera l’intégration de ces questions dans la mise en œuvre de ses diverses activités, pour concrétiser progressivement le principe de la parité homme/femme. Des activités ciblées devront être prévues dans le cadre des différents projets avec les autres acteurs impliqués dans le processus électoral. La promotion du Profil Pays Genre réalisé en 2022 nous permettra de mieux cibler ces activités. Sur base de ce qui s’est fait par le passé, nous pourrions avoir des sous-activités comme : (i) l’appui à la mobilisation des femmes au processus électoral comme électrices, candidates, observatrices, témoins des partis politiques, membres des bureaux de vote ; (ii) l’appui aux activités de renforcement des capacités des femmes des partis politiques et celles de la société civile, y compris les organisations et mouvements pour les droits des femmes et des jeunes ; (iii) l’appui aux initiatives favorisant l’accès équitable des femmes aux media pendant les élections; ainsi que (iv) une campagne de communication sur le mentorat des femmes à travers les réseaux d’élues politiques et leaders de la société civile.

Droits de l’homme

Le suivi du respect des droits de l’Homme pendant les différentes phases du cycle électoral devra faire l’objet d’une attention particulière. Une collaboration entre le Bureau conjoint des Nations unies pour les droits de l’Homme (BCNUDH) et les organisations non gouvernementales (ONG) spécialisées dans la défense des droits de l’Homme existe déjà et sera renforcée dans le cadre de cette action. En plus, des initiatives ciblées pourront être mises en œuvre durant le processus électoral comme un mécanisme d’observation et d’alerte sur les atteintes aux droits de l’Homme, et ce compris les incidents pré- et post-électorales. Une approche basée sur les droits humains sera appliquée, veillant au respect des principes d’indivisibilité du droit, de transparence, de redevabilité, de non-discrimination, d’autonomisation et de participation et à la réalisation des droits humains des différentes parties prenantes aussi bien dans la conception, la mise en œuvre, le monitoring et l’évaluation de l’ensemble des activités. Les principes de l’approche basées sur les droits humains permettront de renforcer les obligations des porteurs de devoirs et des différentes institutions publiques tout en assurant une participation des détenteurs de droits.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1. Cela implique que la participation à cette action par des personnes vivant avec un handicap sera promue, à la fois en tant que bénéficiaires (participation aux sessions de sensibilisation et de formation, etc.) qu'à leur contribution directe à la réalisation des activités (conduite des formations, animation des ateliers de sensibilisation, etc.). Par ailleurs, des modalités pratiques seront adaptées aux besoins spécifiques des personnes handicapées pour leur permettre, notamment, d'avoir accès au bureau de vote le jour du scrutin.

Démocratie

L'action répond aux priorités du nouveau consensus européen pour le développement : « Notre monde, notre dignité, notre avenir » visant la promotion des valeurs universelles de démocratie, gouvernance, État de droit et de droits de l'Homme, préalable à la stabilité et au développement durable. Elle répond aussi aux objectifs de la communication conjointe du Parlement et du Conseil de l'UE « Vers une stratégie globale avec l'Afrique ».

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

Fort des expériences des trois premiers scrutins démocratiques (2006, 2011 et 2018), l'éducation à la non-violence et à la gestion des conflits devra être au cœur de cette action qui vise, notamment, à former la jeunesse à la citoyenneté responsable. La résolution des conflits et la promotion de la paix seront également favorisées par les messages de sensibilisation aux élections, la lutte contre la désinformation et les rumeurs ainsi que la lutte contre les messages de haine, le tribalisme et la xénophobie. Toutes les activités seront construites sur base d'une analyse sensible au conflit et dans le respect du principe de « ne pas nuire », en s'assurant que le développement des activités ne va pas provoquer de nouveaux conflits ou une intensification de tensions et conflits déjà existants.

En d'autres termes, l'action devra anticiper et prévenir les potentiels conflits et par conséquent les violences et exactions qui pourraient découler d'une exacerbation de l'esprit identitaire et communautariste.

Réduction des risques de catastrophes

Dans nombre de paysages en RDC, une condition importante pour la réduction des risques de catastrophes (éruptions volcaniques, inondations, glissements de terrain) est que les gouvernements locaux qui sont en fonction soient légitimes et redevables dans la gestion du territoire. Or aucun scrutin local n'a été organisé depuis le retour de la transition démocratique il y a plus de quinze ans, principalement en raison de difficultés politiques et techniques. En 2023, la CENI ambitionne de synchroniser quatre scrutins: présidentiel, députation nationale, députation provinciale, et local (conseillers de commune, de secteur et de chefferie). Malgré les difficultés à prévoir, la perspective de tenir enfin des scrutins locaux qui permettraient d'avoir des autorités locales légitimes et redevables envers leurs administrés est positive d'un point de vue de réduction des risques de catastrophes.

Autres considérations, le cas échéant

L'action devra veiller à ce que les orientations prioritaires en lien avec l'organisation des élections se retrouvent bien dans la loi de finances, ce qui pourrait impliquer un dialogue régulier avec les ministres du budget et des finances, mais aussi avec les assemblées parlementaires.

Elle s'inscrira plus largement dans la lutte contre la corruption et l'impunité

3.4 Risques et enseignements tirés

Cat.	Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
1	Manque de volonté ou de capacité pour organiser les élections selon les délais constitutionnels (fin décembre 2023).	Elevée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager et maintenir un dialogue politique avec tous les acteurs impliqués dans le processus. • Plaidoyer renforcé de la communauté internationale, sous impulsion de l'UE, auprès des autorités congolaises. • Mise à la disposition de la CENI d'une expertise technique afin d'appuyer la planification et la mise en œuvre des opérations.
1	Dégradation du contexte sécuritaire ou sanitaire dans une partie ou dans la totalité du pays.	Importante	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la mise en œuvre de la stratégie de prévention des conflits et des mécanismes nationaux de réponse. • Appuyer le dialogue politique effectif (autorités, acteurs politiques, OSC, missions internationales). • Accélérer la mise en œuvre de nos programmes en appui à la réforme du secteur sécurité.
2	Capacités logistiques insuffisantes de la CENI et limitations techniques de son personnel.	Importante	Elevée	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la formation et le renforcement de capacités du personnel électoral (y compris en province). • Plaidoyer pour la mise à disposition effective des fonds par le Gouvernement.
2	Financement tardif du processus électoral par les autorités congolaises.	Importante	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer pour la mise à disposition effective des fonds par le Gouvernement.
1	Organisation d'élections non consensuelles avec une pression sur les principales institutions républicaines impliquées dans le processus électoral (CENI, CC, CSAC) ou le retrait ou l'exclusion de partis et d'acteurs politiques du processus.	Modérée	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les mécanismes de dialogue existants et l'organisation de consultations régulières, notamment au travers des cadres de concertation. • Encourager la participation de missions internationales et régionales (NU, OIF, UA, CEEAC, CIRGL) à une facilitation autour du processus électoral.
1	Instabilité politique, remous sociaux, contestations violentes des résultats des élections, et possible restriction de l'espace public et des libertés fondamentales, notamment de la liberté d'expression et du droit de manifestation.	Modérée	Important	<ul style="list-style-type: none"> • Accentuer un dialogue politique effectif (acteurs politiques, OSC et PTFs). • Encourager la mise en œuvre de la stratégie de prévention des conflits et des mécanismes nationaux de réponse. • Soutenir le travail du BCNUDH et promouvoir des positions communes et publiques de l'UE/EM et de la communauté internationale.
3	Faiblesses organisationnelles et logistiques des OSC, ou contrôle renforcé limitant leur capacité	Faible	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'appui de l'UE et de la communauté internationale aux OSC.

	d'actions dans le processus électoral.		<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer renforcé de la communauté internationale, sous impulsion de l'UE auprès des autorités congolaises. • Choix stratégiques quant aux OSC les plus performantes pour appuyer le processus électoral.
--	--	--	---

Enseignements tirés :

Les expériences passées ont mené l'UE et ses États membres, ainsi que les autres partenaires techniques et financiers traditionnels, à choisir une approche plus prudente dans la formulation de leurs appuis respectifs aux élections en RDC. Pour rappel, l'appui européen aux dernières élections de 2018/2019 s'est mis en place non sans difficulté. À la suite du choix des autorités congolaises de ne plus collaborer avec ses partenaires historiques d'appui au cycle électoral, notamment l'ONU et l'UE, l'appui européen s'est principalement concentré sur le renforcement du rôle la société civile dans le processus démocratique. Ainsi, en s'appuyant sur des moyens budgétaires issus à la fois du fonds européen de développement (FED), de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH), de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix (ICSP) et de la ligne financière organisations de la société civile-autorités locales (OSC-AL), l'UE a développé, selon une perspective de long terme, trois actions principales au profit de la société civile et avec un certain succès : (i) le soutien à l'observation électorale nationale ; (ii) l'éducation civique et électorale ; (iii) la prévention de la violence électorale. Notons qu'en complément des activités principales menées avec la société civile, l'UE a mis en œuvre trois projets d'appuis électoraux à l'approche des scrutins : (i) la régulation des media et liberté d'expression via le projet de renforcement des capacités du CSAC dans le monitoring des media ; (ii) la transparence des élections (acteurs politiques) via le programme de formation des témoins à la surveillance électorale ; (iii) le contentieux électoral via le programme d'appui technique du contentieux électoral. Si l'ensemble de ces projets a pu être mis en œuvre sans trop de difficultés malgré les relations parfois compliquées entre l'UE et les autorités congolaises, certains partenaires de mise en œuvre ont toutefois rencontré, ponctuellement, des limites à leurs actions du fait que l'UE soit le bailleur de fonds. Finalement, et hors Programme d'appui au cycle électoral au Congo (PACEC), l'Union européenne a engagé au total environ 17,5 millions € pour les actions d'appui au processus électoral décrites ci-avant.

Réalisées en 2019 et 2020, les capitalisations des différents projets d'appuis européens au processus électoral ont souligné la nécessité pour l'UE : (i) d'adopter une approche prudente, la moins intrusive possible au regard de la thématique ici visée, les élections, et du retour en force de la notion de souveraineté nationale ; (ii) d'apporter, partout où elle le peut, son soutien au développement de la capacité et de la crédibilité des groupes d'observateurs nationaux non partisans en mettant plus particulièrement l'accent sur l'utilisation par ces groupes d'une méthodologie exhaustive et à long terme ainsi qu'à l'utilisation des normes internationales dans leurs évaluations et leurs rapports ; (iii) d'associer les bénéficiaires directs au plus près de l'analyse des problématiques, de la définition des solutions et de la priorisation des activités de manière à assurer une pleine appropriation qui a pu faire défaut par le passé ; (iv) veiller à un meilleur équilibre entre les activités au niveau central et en provinces, notamment là où les besoins sont les plus urgents. Par ailleurs, et afin d'optimiser au mieux l'appui européen, d'en renforcer le suivi et d'intégrer le risque de glissement du calendrier électoral, les contributions financières devraient être versées par tranche, sur la base d'un calendrier détaillé des activités prévisionnelles, d'un cahier des charges préétablis en amont et d'un suivi régulier de l'avancement des activités.

Les choix de point d'entrée et de mode de contractualisation pour ce projet font partie de la stratégie de mitigation des risques. Le choix des partenaires de mise en œuvre sera aussi primordial. Aussi, il semble essentiel que nous puissions diversifier les partenaires selon les axes d'interventions retenus et s'appuyer, pour les acteurs internationaux, de préférence sur des organisations déjà présentes en RDC. Dans un souci de cohérence méthodologique et de bonne coordination de l'action, des synergies d'activités pourraient être mises en place entre les différents projets mais aussi entre les différents partenaires techniques et financiers. Le fait d'intervenir bien en amont des élections vise aussi à atténuer les risques liés à ce projet (d'où l'importance d'un démarrage aussitôt que possible en 2022). Encourager et maintenir le dialogue politique avec le gouvernement congolais et tous les acteurs impliqués dans le processus (notamment le Parlement, les acteurs politiques et les OSC) est un autre élément stratégique important.

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente à l'action vise à contribuer à l'organisation d'élections crédibles, transparentes, inclusives et apaisées en République démocratique du Congo, ce qui se décline à travers une série d'objectifs spécifiques. L'implication du gouvernement assure non seulement l'institutionnalisation nécessaire pour la tenue des élections et leur transparence mais également permet d'inscrire le processus électoral démocratique dans la durée (les scrutins de 2023 feront partie du 4^{ème} cycle électoral organisé dans le pays depuis 2006). Pour cela, la nouvelle loi sur la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) promulguée en juillet 2021, ainsi que la mise en place de l'administration électorale en janvier 2022, offrent les conditions nécessaires à la mise en œuvre des activités électorales qui, si des moyens sont rendus disponibles et la gestion est adéquate, peut permettre d'atteindre les objectifs spécifiques escomptés et contribuer de la sorte à la tenue d'élections crédibles, transparentes, inclusives et apaisées

L'OS1 part du principe que l'éducation civique et la sensibilisation électorale, ainsi que l'appui aux media, peut avoir un impact tangible sur l'inclusion et l'apaisement des scrutins électoraux. Pour y parvenir, les citoyennes et citoyens doivent avoir une connaissance suffisante du processus électoral. Les principales activités porteront sur la sensibilisation, l'information et la formation de la population en général sur le cycle électoral mais aussi sur la citoyenneté responsable. En effet, l'appropriation du processus électoral par l'ensemble des citoyens congolais, mais aussi leur sensibilisation à l'éducation civique, sont indispensables, non seulement à leur participation aux votes qu'à la crédibilisation de ce scrutin électoral mais aussi à l'ancrage à long terme de la culture démocratique dans le pays et à l'organisation d'élections pacifiques. Les activités seront focalisées autour des groupes de jeunes, de femmes et des personnes vivants dans les situations plus vulnérables, et cela sur l'ensemble du territoire, à travers un réseau d'organisations de la société civile (OSC), y compris les organisations et mouvements pour les droits des femmes et des jeunes, qui animeront leurs activités jusqu'au niveau des groupements/villages, communes, quartiers.

L'OS2 part du constat que la société civile congolaise a pleinement un rôle à jouer dans le renforcement de la bonne gouvernance électorale. **Cela comprend l'observation électorale citoyenne ainsi que la prévention de la violence électorale.** Différentes activités pourront être menées comme : (i) la journée de l'observateur citoyen au cours de laquelle, il s'agira de rendre les OSC capables de sensibiliser la population sur la place de l'observation électorale citoyenne dans la défense de la transparence et de l'intégrité du processus électoral et de mobiliser, au sein de la société congolaise, des bénévoles aptes et disposés à être des observateurs électoraux indépendants et non-partisans. Parallèlement, une campagne de sensibilisation aura lieu sur les bénéfices de l'observation citoyenne des élections. Des spots radio seront conçus et diffusés pour mieux faire comprendre au citoyen quel est le rôle de l'observateur des élections notamment en comparaison de la surveillance par les témoins des partis politiques. En outre, les spots radio expliqueront à la population quelles sont les exigences éthiques et déontologiques du travail des observateurs et quelles conditions il faut remplir pour participer à des missions d'observation électorale. Tout ceci en vue de créer et développer un réseau de soutien autour de l'observation nationale des élections ; (ii) la sensibilisation de la population au rôle de l'observateur citoyen à travers, notamment, des messages radio, des saynètes théâtrales, des fora de discussion, etc. Le but est de montrer le rôle de premier plan que les observateurs citoyens jouent dans l'évaluation des processus électoraux et le plaidoyer pour leur amélioration. Les messages devront, également, mettre en exergue un certain nombre de risques encourus et de menaces auxquelles les observateurs ont pu être exposés dans le passé. Ils inviteront également le grand public à contribuer à assurer la défense de l'intégrité physique des observateurs qui sont, en fait les yeux et les oreilles de la société avant, pendant et après les élections ; (iii) des supports pédagogiques pour les activités de sensibilisation et d'observation seront conçus et diffusés pour développer un réseau de soutien autour de l'observation citoyenne des élections en RDC. Outre les messages radio, des fora de discussion seront organisés à travers les media traditionnels et les réseaux sociaux autour des informations reçues de la CENI, de l'état d'avancement du processus électoral et d'éventuels propositions d'amélioration. Cela devrait permettre d'asseoir la neutralité des observateurs et de renforcer leur crédibilité.

L'OS3 part lui du principe qu'appuyer les partis politiques devrait leur permettre de mieux se structurer, d'être plus inclusifs et responsabilisés. Il s'agit de : (i) mieux les structurer en termes de gouvernance interne et

d'inclusivité, à travers des ateliers de sensibilisation et des plateformes de discussions en présentiel et sur les réseaux sociaux autour de l'intégration des femmes, des jeunes et des minorités et des sujets sociétaux ; (ii) mieux les préparer afin de limiter le nombre de différends et d'incidents électoraux à travers l'organisation d'ateliers d'échanges et de formation à Kinshasa et dans les province et qui porteront sur les différents domaines relatifs au processus électoral et à l'organisation des élections (généralité sur les élections ; parties prenantes au processus électoral ; organisation le jour du scrutin ; établissement des résultats ; contentieux électoral ; code de bonne conduite de l'observation électorale ; approche basée sur les droits humains et le genre, etc.)

L'OS4 vise - si les autorités congolaises confirment leur intérêt - le renforcement des capacités institutionnelles de gestion des cycles électoraux dans le cadre du renforcement global de la gouvernance démocratique. Sont plus spécifiquement visées : la Commission électorale nationale indépendante (CENI), la Cour constitutionnelle (CC), les Cours d'appel (CA), le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) voire le Conseil d'Etat (CE). Les activités, dont l'opportunité devrait être confirmée par un rapport des CDM prévu en avril/mai 2022, devraient être réalisées autour des trois étapes qui caractérisent le processus électoral à savoir : (i) les activités de préparation essentielles à l'organisation des scrutins électoraux (avant les scrutins) ; (ii) les activités électorales des scrutins (pendant les scrutins) et (iii) les opérations postélectorales visant la pérennisation des acquis et la stratégie de sortie qui seront mises en œuvre au cours des périodes non électorales du cycle électoral (après les scrutins).

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Modalité de projet (3 niveaux de résultats / indicateurs / valeurs de référence / valeurs cibles / source de données / hypothèses – pas d'activités) MM

Résultats	Chaîne de résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Valeurs cibles	Sources de données	Hypothèses
Impact	Contribuer à l'organisation d'élections crédibles, transparentes, inclusives et apaisées en RDC.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tenue des élections dans les délais constitutionnels (fin décembre 2023). 2. Taux de participation aux élections (H/F). 3. Participation active de l'ensemble des forces politiques du pays (majorité et opposition). 4. Niveau d'acceptation des résultats par les parties prenantes et les citoyen(ne)s désagrégé par sexe. 5. Indice sur l'État de droit en RDC. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tenue d'élections dans les délais constitutionnels. 2. Taux de participation (élections de 2011 et 2018). 3. Dernières élections (2011 et 2018) entachées par des insuffisances et irrégularités (documents des MOE citoyennes et internationales). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tenue des élections directes (présidentielle, législatives, provinciales et locales) en 2023. 2. Tenue des élections indirectes (sénatoriales et des gouverneurs) en 2024. 3. Taux de participation (H/F) plus élevé (2018/2019). 4. Climat apaisé (2017-2019). 5. Élections jugées crédibles et conformes aux standards internationaux. 6. Suivi des recommandations (MSE 2014, OSC 2018/2019). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Calendrier électoral de la CENI. 2. Rapports de la CENI. 3. Rapports du BCNUDH. 4. Rapports des MOE citoyennes et internationales. 5. Rapports et/ou évaluations des organisations internationales et régionales. 	
Effet direct 1	Les citoyen(ne)s congolais(es) sont informés et responsabilisés.	1.1 Mise en œuvre effective de campagnes d'éducation civique et de sensibilisation électorale pour un engagement actif des citoyens dans le processus électoral, et plus particulièrement les femmes et les jeunes, y compris des déplacés.	1.1 Cartographie des activités et qualité de communication entre les OSC et la CENI lors du cycle électoral précédent.	1.1 Nombre et fréquences (à définir) des activités menées par les OSC et la CENI à l'échelle du pays ainsi que l'existence	1.1 Comptes-rendus des réunions avec les acteurs engagés dans les activités d'éducation civique et de sensibilisation électorale ainsi que	Possibilité pour la société civile de s'impliquer dans des activités d'éducation civique et de sensibilisation électorale.

		1.2 Mise en œuvre effective d'un suivi/d'une couverture du processus électoral, dans un environnement libre, par des media pluralistes et de manière professionnelle.	1.2 Cartographie des activités media menées lors du cycle électoral précédent.	effective d'une stratégie genre/jeunesse (2022,2023, 2024). 1.2 Couverture du processus électoral qui soit diffusée et partagée sans entrave ; et accès garanti des journalistes à toutes les étapes dudit processus.	le mapping des actions menées. 1.2 Comptes-rendus des réunions avec les media actifs dans le suivi/la couverture du processus électoral ainsi que les rapports des ONGs internationales impliquées dans les droits humains et les media.	Collaboration effective entre la CENI et la société civile. Possibilité pour tout média qui en exprimerait la volonté de couvrir le processus électoral.
Effet direct 2	La société civile congolaise est soutenue afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle dans le renforcement de la bonne gouvernance électorale.	2.1 Mise en œuvre effective d'une observation citoyenne indépendante et crédible à travers tout le pays. 2.2 Mise en place effective d'un mécanisme d'identification et d'alerte précoce des violences électorales entre la SC, la CENI et les autorités nationales.	2.1 Nombre d'accréditations délivrées par la CENI aux observateurs selon les délais prévus par la loi désagrégé par sexe. 2.2 Niveau de violence et nombre d'incidents répertoriés en période électorale.	2.1 Effectivité de la couverture citoyenne dans l'ensemble du pays et durant les étapes clefs du processus électoral. 2.2 Capacité du mécanisme d'identification et d'alerte précoce à réduire significativement la violence électorale.	2.1 Comptes-rendus des réunions avec les acteurs engagés dans les activités d'observation électorale ainsi que le mapping des actions menées. 2.2 Comptes-rendus des réunions avec les acteurs impliqués dans le mécanisme d'identification et d'alerte précoce des violences électorales ainsi que les rapports du BCNUDH.	Existence de MOE/possibilité pour la société civile de s'impliquer dans des activités d'observation électorale. Absence de conflits majeurs permettant la tenue pacifique des élections dans l'ensemble du pays. Collaboration effective entre la CENI, les acteurs politiques et la société civile.
Effet direct 3	Les partis politiques sont appuyés afin qu'ils soient mieux structurés, plus redevables, inclusifs et responsabilisés.	3.1 Niveau de la gouvernance démocratique interne aux partis politiques, y compris en termes d'inclusivité des femmes et des jeunes, et de leurs capacités programmatiques. 3.2 Mise en œuvre effective d'une surveillance électorale crédible au	3.1 Nombre de programmes électoraux produits et de femmes/jeunes impliqués activement dans le processus électoral (nombre	3.1 Nombre et fréquence (à définir) des activités menées avec les acteurs politiques à l'échelle du pays ainsi que l'existence	3.1 Comptes-rendus des réunions avec les acteurs engagés dans le renforcement de capacités des acteurs politiques et mapping des actions menées.	Possibilité pour les partis politiques/candidats indépendants de s'impliquer dans des activités de surveillance électorale.

		cours des opération de vote et d'établissement des résultats.	de témoins, nombre de femmes et de jeunes candidats). 3.2 Nombre d'accréditations délivrées par la CENI aux témoins selon les délais prévus par la loi désagrégé par sexe.	effective d'une stratégie genre/jeunesse (2022,2023, 2024). 3.2 Effectivité de la couverture partisane dans l'ensemble du pays et durant les opérations de vote et d'établissement des résultats.	3.2 Comptes-rendus des réunions avec les acteurs engagés dans la surveillance électorale ainsi que le mapping des actions menées.	Collaboration effective entre la CENI, les acteurs politiques et la société civile.
Effet direct 4	Les organismes publics clés du processus électoral sont soutenus afin qu'ils soient crédibles, efficaces, transparents et inclusifs.	4.1 Mesure dans laquelle la Commission électorale exécute les opérations électorales de manière professionnelle, indépendante, transparente et selon les délais légaux. 4.2 Mesure dans laquelle le contentieux électoral est géré de manière indépendante et selon des délais acceptables par les juridictions concernées. 4.3 Mesure dans laquelle le CSAC peut jouer un rôle actif dans sa mission de suivi des media traditionnels, électroniques et réseaux sociaux tout au long du processus électoral.	4.1 Opérations électorales (2018/2019). 4.2 La gestion du contentieux (2018/2019). 4.3 Le suivi des media et de la communication en temps de campagne électorale par le CSAC (2018/2019).	4.1 Opérations effectives en ligne avec le calendrier électoral. 4.2 Nombre et qualité (à définir) des cas de contentieux électoral gérés par les différentes juridictions. 4.3 Opérations effectives en lien avec les prérogatives du CSAC avant, pendant et après les élections.	4.1 Calendrier électoral et rapports CENI, BCNUDH et MOEs (nationales et internationales). 4.2 Rapports BCNUDH, MOEs (nationales et internationales) et experts. 4.3 Rapports CSAC, BCNUDH, MOEs (nationales et internationales) et ONGs internationales impliquées dans les droits humains et les media.	Calendrier électoral disponible. Cadre juridique des élections voté et mise en place. Environnement sécuritaire permettant l'organisation des élections. Capacités logistiques et financières de l'administration électorale suffisantes pour pouvoir organiser les élections. Respect des droits humains et des libertés fondamentales.
Produit 1 lié à l'effet direct 1	1.1 Les principes internationaux de la bonne pratique électorale sont connus et la culture démocratique est renforcée.	1.1.1 Production d'outils de communication et de sensibilisation adaptés à la population cible, y compris pour les groupes	1.1.1 Campagne d'éducation civique et de sensibilisation	1.1.1 À identifier. 1.1.2 Qualité et régularité de la communication	1.1.1 Rapports des partenaires de mise en œuvre des projets.	Proactivité de la société civile dans les activités d'éducation civique

		spécifiques des femmes et des jeunes. 1.1.2 Mapping des campagnes d'éducation civique et de sensibilisation électorale.	électorale de 2018/2019. 1.1.2 <i>Idem</i> .	de la CENI et des OSC ici concernées.	1.1.2 Rapports et déclarations des OSC ici concernées ainsi que les rapports CENI.	et de sensibilisation électorale.
Produit 2 lié à l'effet direct 1	1.2 Les capacités du secteur des media pour promouvoir un environnement libre, pluraliste, indépendant et apaisé, y compris en période d'élections, sont renforcées.	1.2.1 Information électorale partagée par les autorités concernées et diffusée à tous les citoyens. 1.2.2 Droits garantis des journalistes à être accrédités dans les délais prévus par la loi, à accéder aux lieux des activités électorales et à couvrir toutes les phases du processus électoral.	1.2.1 Niveau de partage de l'information avec les media 1.2.2 Classement de la RDC en termes de liberté de la presse et nombre de journalistes accrédités en 2018/2019 désagrégé par sexe.	1.2.1 Pourcentage de citoyens finalement touchés à travers le pays (à définir). 1.2.2 Augmentation de 50 % du nombre de journalistes accrédités en 2023 par rapport au précédent cycle électoral.	1.2.1 Rapports CENI et BCNUDH. 1.2.2 Rapports des MOEs (nationales et internationales) et rapports des ONGs internationales impliqués dans les droits humains et les media.	Proactivités de la communauté média pour la couverture du processus électoral. Existence de MOEs. Existence des cadres de concertation.
Produit 1 lié à l'effet direct 2	2.1 La confiance du public dans les processus électoraux et démocratiques, y compris en contribuant à prévenir la fraude, est renforcée.	2.1.1 Information électorale partagée par les autorités concernées et diffusée à tous les citoyens. 2.1.2 Droits garantis des observateurs électoraux à être accrédités dans les délais prévus par la loi, à accéder aux lieux des activités électorales et à couvrir toutes les phases du processus électoral.	2.1.1 Niveau de partage de l'information avec les observateurs électoraux. 2.1.2 Nombre d'observateurs accrédités puis déployés en 2018/2019 désagrégé par sexe.	2.1.1 Relais de l'information dans les temps, selon la phase du processus électoral concernée. 2.1.2 Augmentation du nombre d'observateurs accrédités puis déployés en 2023 par rapport au précédent cycle électoral (à définir).	2.1.1 Rapports CENI et BCNUDH. 2.1.2 Rapports des MOEs (nationales et internationales) ainsi que les outils et les supports produits en vue des activités d'observation électorale.	Proactivité de la société civile dans les activités d'observation électorale. Existence des cadres de concertation.
Produit 2 lié à l'effet direct 2	2.2 La prévention et la gestion des conflits électoraux sont appuyées.	2.2.1 Cartographie des incidents et des violences liées aux élections. 2.2.2 Pourcentage de résolution des conflits électoraux.	2.2.1 Nature et nombre des violences électorales	2.2.1 Réduction du nombre d'incidents et de violences liées	2.2.1 Rapports BCNUDH. 2.2.2 Rapports des MOEs (nationales et	Proactivité des parties prenantes dans les activités de

			répertoriées en 2018/2019. 2.2.2 À identifier.	aux élections (à définir). 2.2.2 À identifier.	internationales) et des Nations unies.	monitoring de la violence électorale. Absence de conflits majeurs permettant la tenue des élections dans des conditions acceptables par les parties prenantes.
Produit 1 lié à l'effet direct 3	3.1 L'organisation et la gouvernance interne des partis politiques sont renforcées.	3.1.1 Nombre d'activités pour une meilleure gouvernance interne des partis ; et livrables produits (plaquettes, codes, chartes, programmes, etc.). 3.1.2 Pourcentage de candidats et de témoins par sexe.	3.1.1 À identifier. 3.1.2 Nombre de candidats et de témoins désagrégé par sexe.	3.1.1 À identifier. 3.1.2 Augmentation significative du nombre de témoins de sexe féminin et de candidates ; <i>idem</i> pour les jeunes (à définir).	3.1.1 Rapports des partenaires de mise en œuvre des projets et des MOEs. 3.1.2 Comptes-rendus des réunions avec les acteurs politiques, rapports CENI et des MOEs (nationales et internationales).	Proactivité des partis politiques à se renforcer en termes de gouvernance interne et fonction programmatique. Volonté des acteurs politiques de participer au prochain cycle électoral.
Produit 2 lié à l'effet direct 3	3.2 Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs politiques (partis et candidats) dans le domaine de la surveillance électorale sont renforcées.	3.2.1 Information électorale partagée par les autorités concernées et diffusée à tous les témoins. 3.2.2 Droits garantis des témoins à être accrédités dans les délais prévus par la loi ainsi qu'à accéder aux bureaux de vote et aux centres de compilation des résultats.	3.2.1 Niveau de partage de l'information avec les témoins. 3.2.2 Nombre effectif de témoins accrédités puis déployés lors des opérations de vote et d'établissement des résultats.	3.2.1 Relais de l'information dans les temps, selon la phase du processus électoral concernée. 3.2.2 Augmentation significative du nombre de témoins accrédités puis déployés en 2023 par rapport au précédent cycle électoral (à définir).	3.2.1 Rapports CENI et BCNUDH. 3.2.2 Comptes-rendus des réunions avec les acteurs politiques impliqués dans la surveillance des scrutins et rapports des MOEs (nationales et internationales) et des Nations unies.	Proactivité des partis politiques/candidats indépendants dans les activités de surveillance électorale. Existence des cadres de concertation.

<p>Produit 1 lié à l'effet direct 4</p>	<p>4.1 Les capacités institutionnelles et professionnelles de la CENI et de ses démembrements pour la planification et l'exécution des opérations électorales sont renforcées.</p>	<p>4.1.1 Mesure dans laquelle la planification et la coordination des opérations électorales sont effectives. 4.1.2 Degré de mise en œuvre des opérations électorales.</p>	<p>4.1.1 Partage des tâches défini entre les différents niveaux/acteurs, y compris les PTFs (courant 2022). 4.1.2 Chronogramme /calendrier électoral.</p>	<p>4.1.1 1 Partage des tâches défini entre les différents niveaux/acteurs, y compris les PTFs (courant 2023 et 2024). 4.1.2 Chronogramme /calendrier électoral partagé et mis en œuvre.</p>	<p>4.1.1 Rapports CENI, IFES et Nations unies. 4.1.2 Chronogramme /calendrier électoral de la CENI, rapports CENI et des Nations unies.</p>	<p>La CENI est ouverte à une assistance électorale. La CENI a les moyens d'organiser les élections. Absence de conflits permettant la tenue pacifique des élections. Respect du cadre juridique et réglementaires des élections par la CENI.</p>
<p>Produit 2 lié à l'effet direct 4</p>	<p>4.2 Les capacités des juridictions impliquées dans le contentieux électoral sont renforcées.</p>	<p>4.2.1 Effectivité de juridictions impliquées dans le contentieux électoral (depuis la capitale jusque dans les provinces et/ou territoires). 4.2.2 Qualité et délais de traitement du contentieux électoral.</p>	<p>4.2.1 Nombre de juridictions, juges et collaborateurs impliqués dans le contentieux électoral à travers le pays désagrégé par sexe. 4.2.2 Nombre et mode de traitement des différents recours relatifs aux élections.</p>	<p>4.2.1 Augmentation significative du nombre de juridictions et de personnels disponibles pour la gestion du contentieux électoral en 2023 par rapport au précédent cycle électoral (à définir). 4.2.2 Augmentation significative du nombre de recours instruits sur le fond par les juridictions concernées (à définir).</p>	<p>4.2.1 Rapports ministère de la Justice, CC, CE, BCNUDH, MOEs (nationales et internationales) et experts. 4.2.2 Déclaration des acteurs politiques ainsi que les rapports ministère de la Justice, CC, CE, BCNUDH, MOEs (nationales et internationales) et experts.</p>	<p>Finalisation de la carte judiciaire à travers tout le pays. Désignation de l'ensemble des magistrats responsables du contentieux électoral. Proactivité des partis politiques/candidats indépendants à déposer des recours devant les juridictions du pays.</p>

<p>Produit 3 lié à l'effet direct 4</p>	<p>4.3 Les capacités du CSAC dans le domaine du monitoring des media, y compris en temps d'élections, sont renforcées.</p>	<p>4.3.1 Mesure dans laquelle le CSAC dispose des ressources nécessaires pour assurer le suivi des media (traditionnels, électroniques et réseaux sociaux) 4.3.2 Effectivité du suivi de tous les media en temps d'élections par le CSAC.</p>	<p>4.3.1 Ressources humaines et matérielles à disposition du CSAC. 4.3.2 Analyse qualitative et quantitative quant au rôle joué par le CSAC lors du dernier cycle électoral</p>	<p>4.3.1 À identifier. 4.3.2 À identifier.</p>	<p>4.3.1 Rapports CSAC et des experts. 4.3.2 Rapports MOEs (internationales et nationales) et ONGs internationales impliquées dans les droits humains et les médias.</p>	<p>Définition claire et élargissement des prérogatives du CSAC (notamment par rapport au ministère de la Communication) afin qu'il puisse couvrir tout type de media, y compris les réseaux sociaux. Volonté politique de donner les moyens au CSAC (financiers et humains) de mener sa mission.</p>
--	--	---	---	--	--	--

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec la République Démocratique du Congo.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 36 mois à compter de la date de l'adoption par la Commission de la présente décision de financement. La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE¹.

4.3.1 Gestion directe (subventions)

4.3.1.1 Subvention: (Gestion directe)

a) Objet de la subvention

La subvention à une organisation non gouvernementale spécialisée aura pour objet de contribuer à l'objectif 1 « Informer et responsabiliser les citoyen(ne)s congolais(es) ». Les résultats attendus seront : 1.1 « Les principes internationaux de la bonne pratique électorale sont connus et la culture démocratique est renforcée » et 1.2 « Les capacités du secteur des médias pour promouvoir un environnement libre, pluraliste, indépendant et apaisé, y compris en période d'élections, sont renforcées ».

b) Type de demandeurs visés

Le type de demandeur sera une ONG (ou consortium) spécialisée au niveau international dans le rôle des media en démocratie.

4.3.1.2 Subvention : (Gestion directe)

a) Objet de la subvention

Une subvention avec une organisation non gouvernementale spécialisée pour viser l'objectif 2 « Appuyer la société civile congolaise afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle dans le renforcement de la bonne gouvernance électorale ». Les résultats atteints seront : 2.1 « La confiance du public dans les processus électoraux et démocratiques, y compris en contribuant à prévenir la fraude, est renforcée » et 2.2 « La prévention et la gestion des conflits électoraux est appuyée ».

b) Type de demandeurs visés

Le type de demandeur sera une ONG (ou consortium) disposant d'une expérience dans l'organisation de l'observation citoyenne en RDC.

4.3.1.3 Subvention : (Gestion directe)

a) Objet de la subvention

¹ Voir la carte des sanctions de l'UE : [EU Sanctions Map](#).

Une subvention avec une organisation non gouvernementale spécialisée pour viser l'objectif 3 « Appuyer les partis politiques afin qu'ils soient mieux structurés, plus redevables, inclusifs et responsabilisés ». Les résultats atteints seront : 3.1 « L'organisation et la gouvernance interne des partis politiques sont renforcées » et 3.2 « Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs politiques (partis et candidats) dans le domaine de la surveillance électorale sont renforcées ».

b) Type de demandeurs visés

Le type de demandeur sera une ONG ou fondation (ou consortium) disposant d'une expérience internationale dans l'appui aux partis politiques.

4.3.1.4 Subvention : (Gestion directe)

a) Objet de la subvention

Une subvention avec une organisation non gouvernementale spécialisée pour viser l'objectif 4 « Appuyer les organismes publics clés du processus électoral afin qu'ils soient crédibles, efficaces, transparents et inclusifs ». Les résultats atteints seront : 4.1 « Les capacités institutionnelles et professionnelles de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et de ses démembrements pour la planification et l'exécution des opérations électorales sont renforcées », 4.2 « Les capacités des juridictions impliquées dans le contentieux électoral sont renforcées » et 4.3 « Les capacités du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) dans le domaine du monitoring des media, y compris en temps d'élections, sont renforcées ».

b) Type de demandeurs visés

Le type de demandeur sera une ONG ou fondation (ou consortium) disposant d'une expérience internationale dans l'appui aux processus électoraux.

4.3.2 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

Si le mode de mise en œuvre prévu au point 4.3.1.4 ci-dessus ne pouvait être utilisé pour des raisons hors du contrôle de la Commission, le mode de mise en œuvre alternatif qui pourrait être utilisé est la gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants: légitimité liée à son statut international (absence de conflit d'intérêts); expérience dans l'appui aux processus électoraux à niveau international ; connaissance du contexte démocratique de la RDC ; expérience de mise en œuvre d'une convention de contribution de l'UE ; capacité à intervenir rapidement.

4.4 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

4.5 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.3	Subvention avec des organisations non gouvernementales spécialisées
OS 1 : Des citoyen(ne)s congolais informés, responsabilisés et véritables acteurs des élections.	3 500 000
Subventions (gestion directe) – cf. section 4.3.1 Une subvention avec une organisation non gouvernementale spécialisée pour viser l'objectif 1	3 500 000
OS 2 : Appuyer la société civile congolaise afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle dans le renforcement de la bonne gouvernance électorale.	5 500 000
Subventions (gestion directe) – cf. section 4.3.1 Une subvention avec une organisation non gouvernementale spécialisée pour viser l'objectif 2	5 500 000
OS 3 : Appuyer les partis politiques afin qu'ils soient mieux structurés, plus redevables, inclusifs et responsabilisés.	3 500 000
Subventions (gestion directe) – cf. section 4.3.1 Une subvention avec une organisation non gouvernementale spécialisée pour viser l'objectif 3	3 500 000
OS 4 : Appuyer les organismes publics clés du processus électoral afin qu'ils soient crédibles, efficaces, transparents et inclusifs.	1 500 000
Subventions (gestion directe) – cf. section 4.3.1 Une subvention avec une organisation non gouvernementale spécialisée pour viser l'objectif 4	1 500 000
Evaluation – cf. section 5.2 Audit – cf. section 5.3	Sont couverts par une autre décision
Provision pour dépenses imprévues	Inclus dans les accords de contribution
Totaux	14 000 000

4.6 Structure organisationnelle et responsabilités

La mise en œuvre de toutes les activités prévues pour atteindre les 4 objectifs spécifiques sera confiée à plusieurs organisations non gouvernementales au moyen de subventions qui incluront toutes les activités prévues.

Un Comité de consultation, qui constitue un cadre de dialogue entre les parties prenantes, est établi pour assurer la gouvernance de l'action. Il est composé du Ministère de l'Intérieur en charge des élections qui en assure la co-présidence avec la Délégation de l'Union européenne, de représentants de la société civile, d'un représentant de la CENI, et des organisations en charge de la mise en œuvre.

La participation au comité de consultation pourra être élargie en fonction de l'ordre du jour. Le Comité de consultation permettra de faire le suivi des activités prévues dans le cadre de l'action. Il se réunit en principe deux fois par an. Des réunions extraordinaires pourront être convoquées selon les besoins.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Les organisations titulaires des conventions décrites au point 4.3 ci-dessus seront responsables de la collecte des données relatives aux indicateurs. Les lignes de bases sont indiquées dans le présent document d'action ; si elles doivent être complétées, les organisations titulaires en seront responsables et devront s'en acquitter au plus tard au moment de la signature.

Les organisations titulaires des conventions pourront dépendre, pour alimenter les indicateurs, de données administratives générées par les autorités en charge des élections. La Délégation collaborera avec elles pour demander, à travers le comité de consultation, leur mise à disposition. La disponibilité de données électorales fiables fait partie des objectifs mêmes de cette action.

La crédibilité des opérateurs choisis pour être titulaires des conventions décrites au point 4.3 ci-dessus sera un élément déterminant pour assurer la participation active et significative des parties prenantes. Le dialogue politique mené par l'Union Européenne sur l'importance du processus électoral de 2023 y contribuera également.

5.2 Evaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, une évaluation à ex-post pourra être effectuée pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants contractés par la Commission, éventuellement à travers une mission conjointe avec un ou plusieurs Etats membres de l'UE dans le contexte de l'Equipe Europe. Celle-ci sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment le fait que l'appui à des processus électoraux transparents, crédibles et inclusifs est un pilier de l'action de l'UE en faveur de la gouvernance politique dans les pays bénéficiaires.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins trois mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Toutes les évaluations doivent évaluer dans quelle mesure l'action prend en compte l'approche fondée sur les droits humains ainsi que la manière dont elle contribue à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Dans ces cas, une expertise sur les droits de humains et l'égalité des sexes sera assurée dans les équipes d'évaluation.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus, le cas échéant au titre d'un contrat-cadre.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fonds commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendice 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le Reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

Niveau Action		
<input checked="" type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente : tous les contrats pour cette Action
Groupe d'actions		
<input type="checkbox"/>	Groupe d'Actions	Références des Actions (CRIS#/OPSYS#):
Niveau Contrat		
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	Gestion directe (subventions) avec une ONG / un consortium d'ONG
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	Gestion directe (subventions) avec une ONG / un consortium d'ONG
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 3	Gestion directe (subventions) avec une ONG / un consortium d'ONG
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 4	Gestion directe avec une ONG / un consortium d'ONG